finances, du gouverneur de la Banque d'Angleterre et des principaux banquiers de Londres a décidé de porter assistance à MM. Baring.

La Banque de France a avancé 75 millions à la Banque d'Angleterre et MM. de Rothschild, 24 millions.

Le Mouvement gréviste

AUX MINES DE CARVIN

La situation ne s'améliore pas aux mines de Carvin où l'on compte toujours plus de 800 grévistes et si un instant il a été permis de croire que le conflit allait prendre fin, il semble à présent que les esprits sont toujours animés d'une grande résistance.

Comme nous le disons plus haut, le chômage a été sur le point de cesser et à ce sujet nous expliquerons que M. Marenne, conducteur des ponts et chaussées à Carvin, sollicité croyons-nous par un bon nombre de commerçants de Carvin et lui-même animé des meilleurs sentiments envers les grévistes, est allé samedi dans la soirée trouver M. Heugen, directeur de la Compagnie des mines de Carvin, avec lequel il est en très bons termes, en sollicitant la réintégration des ouvriers congédiés, affirmant sinon promettant que le travail reprendrait de suite, les ouvriers obtenant cette satisfaction.

M. le Directeur aurait répondu à M. Marenne que il accueillerait le lendemain dimanche nuit des ouvriers congédiés, décision que celui-ci s'empressa de communiquer aux grévistes et qui semblait donner satisfaction à ceux-ci.

A la réunion qui a été tenue dimanche matin et à laquelle un millier de personnes environ assistaient, les grévistes ont rapporté cette nouvelle à Lamendin.

Une délégation a été immédiatement envoyée auprès de M. le Directeur. Tous s'attendaient à voir confirmer à celle-ci la déclaration faite par lui à M. Marenne ; mais il n'en fut rien et bientôt la délégation rentra disant que M. Heugen prétendait n'avoir rien promis à M. Marenne et que comme précédemment, il maintenait les 14 renvois, se réservant, si le chômage cessait de suite de voir ce qu'il aurait à faire relativement à la réintégration des ouvriers.

M. Lamendin déclare qu'un pareil procédé est indigne de la part du directeur; il critique la démarche de l'honorable M. Marenne, qu'il croit être un actionnaire des mines de Carvin, puis après avoir dit qu'il voyait là une manœuvre de la Compagnie dans le but de jeter la discorde dans le camp des grévistes, il invite les grévistes à résister, leur faisant entrevoir la faute grave qu'ils commettraient en abandonnant leurs camarades.

M. Lamendin fait ensuite l'éloge de la discipline, du calme et de la douceur qui ont toujours régné parmi les grévistes de Carvin, ce qui leur valut l'estime de la presse et du public, il dit : c'est la première fois que l'on rencontre pareille résistance aux prétentions inhumaines du capital, et il est bon de noter que nous n'avons pour compatriotes que l'appui des mineurs, lesquels ont déjà fait parvenir au Comité plus de 60,000 fr.

Le délégué Fournier avec beaucoup de bon sens dit : le bruit circule que bon nombre d'ouvriers ont l'intention de reprendre le travail après la distribution de secours qui doit être faite ce soir; il ajoute qu'afin d'éviter des désertions, le Comité de la grève a décidé de ne distribuer les secours que demain.

M. Cordier invite M. Lamendin à se joindre cette nuit aux rondes que feront les grévistes. M. Lamendin accepte avec empressement.

La prochaine réunion est fixée à lundi matin à 10 h. 1/2.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

VILLE DE BRUXELLES. — *Emprunt de 1886.* — Tirage officiel du 15 novembre 1890 :

La série 10,192 n° 2 est remboursable par 100,000 fr.
La série 8,118 n° 1 » » 2,500.
La série 12,045 n° 16 » » 1,000
La série 4,858 n° 21; la série 82,562 n° 9 par 500

BONS DE LIQUIDATION

(Loi du 7 avril 1873 et décret du 20 mars 1874. — Loi du 28 juillet 1874 et décret du 19 novembre suivant.)

Le tirage des bons de liquidation a été effectué le 15 novembre 1890, en séance publique, au ministère des finances.

6,400 numéros ont été extraits des roues en 63 bulletins de 100 numéros.

51 séries de 100 numéros des bons créés par la loi du 7 avril 1873.

13 séries de 100 numéros des bons émis en vertu de la loi du 28 juillet 1874.

Bons créés par la loi du 7 avril 1873

(50e tirage)

Numéros sortis :					
De	101 à	200	De	99,701 à	99,800
—	7,801	7,900	—	104,301	104,400
—	13,001	13,100	—	105,501	105,600
—	16,801	16,900	—	107,601	107,700
—	26,301	26,400	—	120,701	120,800
—	27,801	27,900	—	130,601	130,700
—	28,401	28,500	—	130,901	131,000
—	28,601	28,700	—	147,301	147,400
—	28,801	28,900	—	149,101	149,200
—	29,601	29,700	—	151,701	151,800
—	30,201	30,300	—	170,401	170,500
—	46,601	46,700	—	174,601	174,700
—	47,801	47,900	—	182,901	183,000
—	49,001	49,100	—	184,001	184,100
—	53,601	53,700	—	184,601	184,700
—	58,601	58,700	—	189,101	189,200
—	59,501	59,600	—	191,001	191,100
—	61,001	61,100	—	192,201	192,300
—	69,101	69,200	—	197,901	198,000
—	72,901	73,000	—	207,901	208,000
—	76,101	76,200	—	210,201	210,300
—	77,601	77,700	—	211,001	211,100
—	79,401	79,500	—	211,201	211,300
—	93,401	93,500	—	214,301	214,400
—	94,101	94,100	—	223,301	221,000
—	96,501	96,600			

Bons émis en vertu de la loi du 28 juillet 1874

(39e tirage)

Numéros sortis					
De	224,501 à	224,600	De	241,701 à	241,800
—	224,801	224,900	—	244,101	244,200
—	225,701	225,800	—	250,901	250,900
—	229,001	229,100	—	252,101	252,200
—	229,601	229,700	—	254,801	254,900
—	237,101	237,200	—	272,801	272,900

Le remboursement à 500 fr. des bons de liquidation désignés par le sort sera fait à la caisse centrale du Trésor public et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux des départements à partir du 15 janvier 1891.

LES ORPHÉONISTES DE VALENCIENNES à Bruxelles

Notre correspondant bruxelloise nous télégraphie :

Les « Orphéonistes de Valenciennes », ont débarqué à la gare du Midi, à 12 heures, pour le concert organisé au profit de la Caisse permanente de secours aux victimes du travail, des victimes des catastrophes de Saint-Etienne et de la Martinique.

On a fait aux Français une réception vraiment enthousiaste.

Longtemps avant l'heure fixée pour l'arrivée du train, et malgré la pluie qui ne cesse de tomber, une foule considérable attendait à l'extérieur de la station, pendant qu'à l'intérieur se trouvaient réunies les sociétés bruxelloises venues pour faire escorte à leurs hôtes et amis.

A l'arrivée du train, les Valenciennois ont de la cohue qui se pressait à l'intérieur de la salle.

La musique communale attaque la « Marseillaise » à laquelle sont mêlés les cris de : Vive la France ! auxquels les Français répondent par : Vive la Belgique ! On réclame la « Brabançonne » et pendant que les accents de celle-ci retentissent sous le vaste hall, le Président du « Cercle des Arts et de la presse » souhaite la bienvenue en excellents termes.

A leur sortie de la gare les Français sont ovationnés par la foule.

On se met en marche précédé de la musique communale exécutant ses pas redoublés les plus alertes.

Avec peine le cortège parvient à se frayer un passage et la police à fort à faire.

Il y a du monde à toutes les fenêtres, à tous les balcons.

On arrive à la Bourse dont le grand escalier est converti en une vaste « première loge » où les curieux s'écrasent littéralement.

Par la rue du Midi on pénètre dans le palais pour se rendre dans la salle des ingénieurs où a lieu la réception.

Lorsque tout le monde est installé et que le silence s'est établi, M. le bourgmestre, Buls prononce un excellent discours de bienvenue.

En terminant, M. le bourgmestre remet au milieu des applaudissements une superbe palme, hommage d'admiration et de sympathie du comité de Bruxelles. Attractions, à M. Fischer.

M. de Rosny, président des orphéonistes de Valenciennes remercie la ville de Bruxelles pour son accueil si cordial.

M. Fischer, très ému, répond à son tour en quelques mots empreints du cœur, puis le bourgmestre boit aux sociétés étrangères et à leur directeur.

On verse le champagne, on trinque avec entrain et on prend congé pour se retrouver bientôt à l'Alhambra.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LE DÉPART DE LA CLASSE

Les jeunes gens de la classe 1889 de l'arrondissement de Lille ont été mis en route les 11, 13 et 15 de ce mois. Ceux qui ne doivent y passer qu'une année sont partis les premiers; ceux affectés pour la marine ou destinés à certains autres corps ont quitté Lille hier. En résumé, c'est le plus gros contingent des recrues que l'on a dirigées sur leurs corps respectifs le jeudi 13.

Réunis le dit jour à la Citadelle de Lille, en vertu des ordres de départ à 10 heures du matin, on a vu occupé des jeunes soldats qu'à partir de midi, heure à laquelle on les a rangés dans la cour de l'enceinte, sous une pluie battante en attendant la revue d'appel du général Durand.

Des ordres précis ont-ils été donnés pour cette revue?

On serait tenté de croire le contraire car ces jeunes gens, pour la plupart médiocrement vêtus comme il convient en pareille circonstance, sont restés sur place, et sous la pluie incessante, jusqu'à 3 h. 1/2.

Dirigés ensuite sur la gare St-Sauveur pour y être embarqués, les pauvres recrues, faute de voitures sans doute, ont dû rester encore une heure encore, à l'extérieur de la porte d'entrée toujours exposées à la pluie torrentielle qui ne cessait de tomber, absolument comme de vile troupeau.

C'est enfin sur les quais à bestiaux et à charbons, alors qu'il existe de vastes magasins à peu près inoccupés, qu'elles ont pu, à 5 h. 3/4, au milieu d'une obscurité profonde, prendre place dans les peu confortables voitures de la Compagnie du Nord, ayant les vêtements trempés de pluie depuis 3 heures.

L'autorité militaire ne doit pas ignorer que, pour les recrues, il en est beaucoup qui se souviendront d'un pareil début dans la carrière.

Pour toute nourriture dans cette affreuse journée, que leur a-t-on donné pour combattre les effets du froid qui les paralysait ? Un secours de pain que la bonne n'avait pas épargné et délivré à 4 heures.

Peut-on croire que de pareils faits se passent au chef-lieu de l'un des plus grands corps d'armée.

Qu'advientrait-il avec de telles imprévoyances, à la veille d'une guerre si la mobilisation de centaines de mille hommes avec le matériel proportionné s'effectue dans de pareilles conditions ?

La pensée seule fait frémir pour la sécurité du pays et l'hygiène des troupes.

Il est bien évident que M. le général en chef du 1er corps d'armée ignore les faits regrettables que nous signalons.

Il suffira, nous en sommes persuadé, qu'ils parviennent à sa connaissance pour qu'il prenne des mesures afin que les hommes relevant de son commandement soient à l'avenir traités avec plus d'humanité et ne soient plus conservés sans utilité pendant 7 heures dans des conditions inférieures à celles qui dirigés sur leur destination et dans de mauvaises conditions hygiéniques.

Si les jeunes recrues doivent se plier aux sévérités des règlements militaires, il n'en est aucun qui prescrive de compromettre inutilement leur existence.

D'ailleurs, les améliorations que le ministre de la guerre ne cesse d'apporter au bien-être des troupes est un enseignement et un exemple à suivre. X...

Sociétés de secours mutuels. — Dans sa circulaire en date du 30 août dernier, M. le Préfet rappelle aux Sociétés que les délibérations portant vote des sommes à verser en 1890 à leur fonds de retraites, doivent lui parvenir, avant le 1er décembre prochain, pour que ces sociétés puissent prétendre part aux subventions qui seront accordées en 1891.

L'examen de l'état de situation des fonds de retraites au 31 décembre 1880 permettra aux présidents de vérifier le nombre des pensionnaires inscrits à cette date sur le Grand-Livre de la Dette publique. Dans le cas où les chiffres indiqués seraient en désaccord avec ceux portés sur le registre de la Société, il y aura lieu de transmettre à M. le Préfet, *dans le plus bref délai*, les extraits mortuaires des pensionnaires décédés, afin qu'il puisse, en exécution de l'article 4 du décret du 26 avril 1856, faire modifier, d'après ces bases, le tableau des Retraites de la Société, des fonds affectés à la constitution de la rente viagère éteinte.

Les récompenses ont été décernées dans l'ordre suivant :

Plante en pots : 1er prix, palme en vermeil, avec acclamation du jury, M. A. Leclercq, jardinier de M. Ferrock, à Roubaix; 2e, méd. d'arg. 3e d., à M. Delombaerde, hort. à Mouveaux. Mention honorable, M. Delombaerd, hort. à Mouveaux. Méd. d'arg. 3e cl. à M. H. Leroux, jard. chez M. Delattre, à Marcq-en-Baroeul, pour gerbes.

Fleurs coupées. — 1er prix, médaille de vermeil grand module avec félicitations du jury à M. Achille Bossut, jardinier chez M. F. Masurel, à Mouveaux ; 2e, médaille de vermeil 1re classe à M. E. Leroux, jardinier de M. M. Ferlié, à Croix ; 3e, médaille de vermeil 1re classe à M. Binoche, jardinier chez M. Grachy à Halluin ; 4e, médaille d'argent grand module, à M. L. Delaye, jardinier de M. Bronn-Vorst, à Roubaix ; 5e, médaille d'argent de 1re classe à M. A. Leroux, jardinier de Mme veuve Wallaert, à Croix ; 6e, médaille d'argent 2e classe, à M. J. Gillard, jardinier de Mme veuve Delaby ; 7e, médaille de 2e classe, à M. F. Dubarel, jardinier chez M. L. Lefebvre, à Roubaix ; 8e prix médaille de 3 classe à M. F. Shasson, jardinier de M. Grimonprez, à Roubaix.

Fleurs coupées. — Médaille d'argent avec félicitation du jury, décernée par l'administration du Cercle horticole à M. De Martelaere, jardinier, de M. J. Lefebvre, à Roubaix.

Les Jeunes Gens âgés de 21 à 22 ans, dont les noms suivent, *ne se sont pas présentés* pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement de Roubaix, leur lieu de naissance.

Les personnes qui auraient des renseignements à donner au sujet de ces jeunes gens sont instamment priées de les adresser par écrit ou verbalement, à la Mairie de Roubaix (Bureau Militaire).

Léopold-Auguste Acar, né 7 août 1869, Roubaix. — Paul-Joseph Alliaume, 27 mars, id. — Jules Ammann, 15 novembre, id. — Paul Antoine, 28 juillet, id. — Léon-Clément Baggio, 22 juin, id. — Georges Bauwens, 30 septembre, id. — Joseph Baukens, 23 février, id. — Jules-Joseph Bernard, 9 août, id. — Alphonse Boulens, 10 octobre, id. — Joseph-Charles Bockaert, 17 mars, id. — Charles-Joseph Bolnon, 22 octobre, id. — Jean-Baptiste Bonhomme, 7 janvier, id. — Léon Brifaut, 12 décembre, id. — Hippolyte Bru, 3 mars, id. — Adolphe-Oscar Bruyland, 6 novembre, id. — Gustave-Victor Calz, 21 octobre, id. — Louis-Joseph Callens, 16 septembre, id. — Henri-Pierre Catoire, 30 juin, id. — Jean-Baptiste Cornille, 25 mars, id. — Joseph Couck, 19 février, id. — Léon Decorsnier, 6 août, id. — Louis Decottignies, 27 octobre, id. — Jean-Baptiste Degreave, 17 juin, id. — Pierre Delfosse, 12 août, id. — Joseph Delgoste, 27 novembre, id. — Léon-François Demol, 29 septembre, id. — Henri-Joseph Demuynck, 13 décembre 1887, id. — Emile-Julien Denis, 26 août 1889, id. — Désiré-Adolphe Depaepe, 29 décembre, id. — Camille-Jean-Baptiste Desmarchelier, 14 id. — Henri-Félix Deprestre, 7 juin, id. — Jules-Liévin Derazinois, 8 décembre, id. — Henri Desbonnets, 1 février, id. — Jean-Baptiste Devaux, 10 juillet, id. — Pierre-Joseph De Wilde, 29 octobre, id. — Louis-Hilarion Dhénin, 20 janvier, id. — Eugène-Herman Dubar, 8 octobre, id. — Ferdinand-Henri Du Bus, 17 janvier, id. — David Duerinck, 7 juin, id. — Camille-Charles Eggermont, 1er novembre, id. — François Florens, 19 février, id. — Jean-François Gabriels, 4 janvier, id. — Hippolyte Gaillard, 12 mars, id. — Henri-Pierre Gilbert, 19 juin, id. — Eugène-Théodore Grégans 6 juillet, id. — Emile-Léon Haack, 27 novembre, id. — Jules Hannecart, 12 décembre, id. — Joseph-Guillaume Hanssens, 2 novembre, id. — Emile-Edouard Hanssens, 3 juin, id. — Louis Hayart, 15 avril, id. — Liévin-Léopold Herinck, 11 août, id. — Charles-Louis Huylebroeck, 5 juin, id. — Joseph-Alexandre Joiemin, 28 juin, id. — Jules-Jean Lammens, 12 novembre, id. — François-Auguste Lampaert, 25 septembre, id. — Jean-Baptiste Lannoy, 16 juillet, id. — Louis-Victor Lebrère, 5 décembre, id. — Emile Lecrouge, 5 mai, id. — Louis Leroy, 7 mars, id. — Victor Leroy, 1er janvier, id. — Désiré Lolivier, 27 août, id. — François Lorthiois, 12 juin, id. — Alphonse-Joseph Lottin, 17 septembre, id. — Jean-Baptiste Maisin, 5 janvier, id. — Joseph-Henri Mascalier, 19 octobre, id. — Rodolphe-Victor Maton, 9 juillet. — Georges Mauvage, 1er février, id. — Auguste Mesnage, 31 mai, id. — Adolphe-Auguste Messens, 30 novembre, id. — Edmond-Théophile Minet, 28 janvier, id. — Julien Misselin, 13 février, id. — Pierre-Henri Nicaise, 16 janvier, id. — Cyrille-Emile Noël, 24 décembre, id. — Jean Peeters, 28 septembre, id. — Henri-Joseph Pennart, 21 octobre, id. — Jules-Joseph Poulain, 19 juillet, id. — Corneille Procureur, 19 octobre, id. — Bernard-Louis Roose, 1er novembre, id. — Jean-Baptiste Schaut, 6 août, id. — Aimable-Joseph Staes, 14 avril, id. — Amand Storyers, 16 juillet, id. — Arthur-Joseph Strutteles, 5 mai, id. — Jules-Gustave Tanghe 3 mars, id. — Jean-Pierre Tiberghien, 16 janvier id. — Théodore Vanbellinghen, 7 avril, id. — Pierre Vanbeneden, 22 février, id. — Auguste Vandenbrière, 23 décembre, id. — Louis-Félix Vandenberghe, 24 mars, id. — Guillaume-Henri Vandenbogaerde, 14 septembre, id. — Jules Vandenbosch, 17 septembre, id. — Henri Vandermoen, 1er octobre, id. — François Vanderwelen, 27 mai, id. — Charles-Pierre Vandriessche, 6 août, id. — Joseph Vanhove, 18 mars, id. — Jean Vanlancker, 25 avril, id. — Ferdinand-François Van Molle, 14 octobre, id. — Edouard-Alphonse Vanwanebeck, 2 avril, id. — Laurent-Jean Vannaelen 16 mai, id. — Marcel-Amédée Vatbiê, 25 juin, id. — Jules Verhoustraete, 5 août, id. — Pierre-Augustin Verley, 20 novembre, id. — Vonweyhaelen dit Koch Georges, 24 octobre, id. — Emile Vinchent, 24 septembre, id. — Jules Desmit, 31 octobre id. — Florentin Lefebvre, 14 mars, id. — Gustave Lanoy, 5 février, id. — Joseph-Alphonse Rossart, 19 mars, id.

Cercle militaire. — Le cercle militaire de Roubaix a obtenu de M. le général en chef, commandant le 1er corps d'armée, le transfert du officier de la garnison de Lille pour faire des Conférences militaires.

La commission du Cercle a décidé, dans un but de sociabilité, d'inviter à y assister tous les officiers de Roubaix et environs ne faisant pas partie du Cercle.

MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale sont donc priés de vouloir bien assister à ces conférences qui auront lieu, trois fois par mois, à des dates qui seront indiquées par le tableau de service.

La première conférence aura lieu mercredi 19 courant, à 8 h. 1/2 précises du soir, au local du Cercle, Grand Café, rue de la Gare. — Tenue civile.

Une agression avortée. — Sous ce titre nous recueillons du Courrier : l'arrestation d'un nommé Auguste Verlinck, pour menace de mort envers son ancien patron, M. Bulteau.

Quand hier matin, M. Tiberghien, geôlier de la prison cellulaire, rue de la ronde habituelle, il remarqua que la couverture du hamac était descellée. M. Tiberghien essaya de la remettre, mais, ce faisant, il fut injurié par le prisonnier, qui saisissant au bottine il lui en porta un coup à la figure. La blessure est peu grave. Il ne cesse d'injurier la police, et déclare que les gendarmes ne sont pas assez forts pour le conduire à la prison.

Chronique locale

ROUBAIX

L'Exposition de Chrysanthèmes du Cercle horticole a été ouverte dimanche dans la belle salle de la Concordia, café Petit, rue de Sainte-Barbe.

Décorée avec beaucoup de goût pour la circonstance, la salle n'a pas désempli de toute la journée. L'exposition était d'ailleurs brillante et a récompensé le zèle intelligent des organisateurs.

Le jury était composé comme suit : Président, M. Alfred Delahaye, jardinier chez M. P. Rossel, à Roubaix ; secrétaire, M. E. Malnard, horticulteur à Saint-Maurice-Lille, secrétaire général du Cercle horticole du Nord, à Lille ; membres, MM. H. Bossut, jardinier chez M. Dubar-Bayard, à Mouveaux ; H. Delbosse, marchand-grainetier à Tourcoing et De Merteine s, jardinier de M. J. Lefèbvre à Roubaix.

BIBLIOTHÈQUE MODERNE

12, rue du Vieil-Abreuvoir, 12

ROUBAIX

2,500 Volumes en location

0,45 cent. par semaine et par volume.

On peut se procurer le Catalogue complet des ouvrages les plus en vogue et de nos meilleurs romanciers.

LETTRES MORTUAIRES

ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à Roubaix et Tourcoing, dans les bureaux de l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.

TOURCOING

Bris de cloture et coups. — Vendredi dans la soirée, les frères Henri Calix et Léonard Monceaux, 19, 20 et 28 ans, firent irruption dans la cour St-Joseph, rue du Petit-Village, où habite l'un de ces trois individus Léonard, qui exerce la profession de couvreur.

Ils brisèrent d'abord un carreau à la fenêtre de l'habitation du sieur Descarpentries, puis ensuite allèrent enfoncer la porte du domicile de M. Napoléon Scalbert, 42 ans, tisserand, et brisèrent également plusieurs carreaux aux cris de « Hô les frères Monceaux »

Devant cette agression soudaine, M. Scalbert se réfugia dans sa chambre à coucher où il fut pourvuivi par les deux forcenés qui lui portèrent des coups et le blessèrent à l'avant-bras gauche.

Enfin, M. Scalbert parvint à s'échapper des mains de ses agresseurs et accourut en toute hâte au bureau central de police. Des agents se rendirent immédiatement sur les lieux et se saisirent de deux des frères Monceaux, Henri et Calix, qu'ils amenèrent au dépôt.

M. le commissaire de police du 2me arrondissement a ouvert une enquête sur cette affaire. Le troisième inculpé, Léonard, a été arrêté samedi soir, dans un estaminet de la rue des Coulons, par le brigadier de police Classe.

Le motif de l'agression contre les sieurs Descarpentries et Scalbert aurait pour origine une affaire qui est venue à la dernière audience de simple police, où Léonard Monceau était traduit.

Quant à l'un des frères Calix, qui est de la classe et devait être rendu samedi à l'armée, l'affaire aura pour lui des conséquences encore plus fâcheuses.

Une douche. — Samedi soir, vers 10 h. 1/4, M. Adolphe Barbe, 50 ans, chauffeur, rue Frédin-de-la-Guerre, fort Pouchin, passait rue St-Jacques, à hauteur de l'épicerie parisienne, lorsqu'il reçut sur la tête le contenu d'un seau d'eau.

Peu satisfait de cette douche, il se transporta à la police et en informa un sergent.

Un agent fit une enquête et dressa contravention au sieur Alfred L..., domestique à l'épicerie parisienne, pour jet d'eau sur un passant.

Admission au Conservatoire. — C'est avec satisfaction que nous avons appris l'admission comme élève du Conservatoire National de M. Paul Mager fils, et élève de M. Guillaume Mager, professeur aux écoles académiques.

Le succès de M. Paul Mager ne surprendra personne; combien de fois, n'avons nous pas eu à applaudir le talent précoce de ce jeune musicien devant lequel s'ouvre un brillant avenir artistique?

Roucq. — Un incendie s'est déclaré samedi soir dans les greniers à fourrage de M. Pierre Montagne, rue du Blanc-Pignon.

Grâce à l'énergie déployée par les voisins et les pompiers, on se rendit assez promptement maître du feu qui menaçait de s'étendre à une taillerie et des magasins de bois attenant au bâtiment où l'incendie s'est déclaré.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

La cause du sinistre est inconnue.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., ne doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang (employez le Rob Lecheux chaux (aux 3 herbes). Cet incomparable dépuratif végétale chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans jamais rien n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Il est vrai que les elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Tourcoing : pharmacie du docteur Oxil, rue Faquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie.—A Tourcoing : Bruneau ; Vanneuville. — A Valenciennes : Leroy. — A Douai : Leroy. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

LILLE

Chronique du feu. — Hier après-midi, vers quatre heures un quart, le feu a repris dans les décombres de l'incendie de la rue du Sec-Arembault. Le poste de pompiers de l'Hôtel-de-Ville aussitôt averti, s'est rendu sur les lieux avec une pompe et un dévidoir et, un quart d'heure après, rentrait en son local, tout danger ayant disparu.

— Un commencement d'incendie s'est déclaré le même jour, vers six heures, dans la rue d'Eylau, 2, chez M. Declercq, fabricant de tulles. Le feu s'est déclaré dans la place du générateur. Les pompes de MM. Delattre-Leteurs en face de cette usine, et de la rue de Flandre, sous la direction de MM. les capitaines Contamine et Delattre se sont rendues maîtresses du feu dans l'espace de 30 minutes environ.

Les dégâts sont peu importants et évalués à 4 ou 500 fr. seulement, tout en immeuble, principalement la toiture.

Ce feu n'occasionnera heureusement pas le chômage des ouvriers.

Sur les lieux de sinistre, se trouvaient MM. Mouroux, commissaire de police, Lefebvre, inspecteur de police et les officiers de pompiers que nous venons de désigner.

Accident. — M. Gustave Delegue, 45 ans, marchand d'étoffes, rue Neuve, 47, fait des affaires à Lomme s'est amusé à boire. En revenant par le Pont de Canteleu, il est tombé, ce qui lui a occasionné un fort saignement de nez.

Il a été relevé dans la nuit par M. Joseph Hennedy qui l'a ramené dans une voiture à bras jusqu'à la rue Basse.

LE NORD

Les Manœuvres de M. Tiberghien

Maire provisoire de Wasquehal

Tous ceux qui ont assisté à la séance de jeudi dernier, au conseil municipal de Wasquehal, sont sortis écœurés de la conduite inqualifiable de son président.

Ne sachant que répondre au conseiller qui lui reprochait de s'être moqué du conseil en éludant le vote qui avait décidé de prendre le nouveau garde parmi les dix-huit candidats de la commune, il n'a rien trouvé de mieux que de l'insulter grossièrement pour détourner le vote de blâme qui aurait pu lui être infligé et le forcer ainsi à donner sa démission.

Sortant de la question, il a invoqué un article paru la veille dans la Chronique locale du *Progrès* et de l'*Avenir*, critiquant ironiquement, mais sans insultes, l'heure de la convocation du conseil (un jeudi, à quatre heures) et après quoi, il a cru bon de déclarer en être l'auteur, ce que M. Tiberghien savait fort bien et que du reste il suffisait de demander au bureau du journal où le nom était à la disposition du public, il a répété plusieurs fois le même mot de lâche, protégé qu'il était par sa situation de président.

Sous cette grossière injure, M. Spriet, avec autant de dignité que de fermeté, répondit à son insulteur que ses provocations ne resteraient pas impunies si elles se reproduisaient à la fin de la séance.

En effet, en sortant du Conseil et en présence des seize conseillers et des deux gardes, M. Spriet a demandé à M. Tiberghien s'il oserait répéter ce qu'il venait de dire en séance ; celui-ci lui a répondu : Nin non, c'est fini, in ne va pon batiller comme des quiens, ben sure.

Voilà l'homme qui est à la tête de l'administration.

Espérons pour Wasquehal que cela ne durera plus longtemps.

Sous son air paterne, ce Normand du Nord avait son but pour agir ainsi. Depuis quelque temps se produisent des faits assez compromettants et dans différents votes précédents, il s'était vu abandonné de plusieurs de ses fidèles.

L'audace et l'insistance qu'il avait apportées en essayant de faire voter à deux séances successives le pavage de la rue où il vient d'acheter du terrain et bâtir des maisons avaient accentué ce changement.

Il a voulu frapper un grand coup et cela lui a réussi puisqu'à la faveur de la surprise causée par cette quenelle imprévue, le pavé en question a été voté.

De plus, le 30 courant, nous avons six délégués à nommer pour l'élection du 4 janvier et il craignait dans cette situation, qu'une liste de conciliation ne vînne à passer.

Pour combler la mesure, on a abordé la nomination du délégué pour la révision des listes électorales.

Depuis son entrée au Conseil, M. Spriet avait toujours été choisi par la majorité qui avait voulu montrer par là qu'elle ne craignait pas le contrôle. Cette fois, l'adjudicataire a proposé M. Delesalle, son collègue, qui a naturellement été accepté d'emblée. De cette façon, la révision se passera en famille.

Le dernier vote de la séance a surtout été intéressant pour les contribuables de Wasquehal. M. D'Hallulin, entrepreneur à Lille, réclamait à plusieurs reprises des réductions du pont du moulin, une somme de plus de 15,000 francs, plus les intérêts à 5 0/0 l'an, depuis 1886, et l'attaque en paiement devant le Conseil de préfecture.

Si nos adjoints réactionnaires étaient à la hauteur de leurs fonctions, il leur suffirait de présenter devant les juges les intérêts de la commune dont les droits sont incontestables et il ne leur faudrait point confier à un avocat notre cause compromise par leur ignorance.

Les électeurs apprendront hélas à leur dépens que les adversaires de la démocratie ne savent que défendre leurs intérêts sans souci des conséquences qu'ils se contentent de flatter à la veille du scrutin.

LE Crime d'Ascq

(Nouveaux détails)

Comme nous l'avons dit, le Parquet maintient Demouveaux en état d'arrestation, les plus graves présomptions existant contre lui, malgré ses dénégations formelles.

Que qu'en dise un de nos confrères, M. Herbaut, le propriétaire de l'inculpé, est très catégorique et soutient que son locataire n'a pas passé la nuit de lundi à mardi dans son garni.

Samedi, M. de Brix a reçu une déposition très importante ; c'est celle de M. Ghesquière, cultivateur à Ascq. Etant occupé mardi matin, vers six heures et demie, avec son domestique, à décharger des betteraves, près du sentier d'Ascq à Annappes, il vit venir vers eux un individu assez grand, les mains dans les poches, coiffé d'une casquette de jockey, avec un mouchoir autour des oreilles. Cet individu, dont le signalement répond assez à celui de Demouveaux, avait un paquet sous le bras et leur raconta qu'étant allé, suivant son habitude, demander l'aumône au presbytère, il n'avait rien en parce que le curé et sa servante avaient été assassinés.

L'autre piste

Nous avons dit que la justice avait deux pistes à suivre, celle de la bande et l'arrestation ci-dessus, et, ainsi que nos lecteurs ont pu s'en rendre compte, les charges sont assez sérieuses.

La seconde, que nous croyons être celle du mendiant signalé par M. le curé Dillies, est suivie également très sérieusement par le Parquet. Comme le supposé coupable est introuvable dans la région, le gouvernement français a adressé au parquet belge une demande d'extradition contre lui. Aussi la police belge, mandatée d'urgence par le nommé Arthur Hacquette, qui, ainsi que nous l'avons dit, est âgé de 40 ans environ et a tous les dehors d'un vagabond. Il ne vit d'ailleurs habituellement pas à Roubaix.

La santé du curé

Les nouvelles reçues de M. Dillies continuent à être excellentes. D'ici quelques jours, le vénérable vieillard sera complètement remis, à la grande joie de ses ouailles. Cela permettra en même temps à la justice de le confronter avec les accusés et d'arriver à éclaircir promptement le mystère qui plane encore sur ce crime.

Comines. — M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, après avoir pris l'avis de la commission des monuments historiques, a alloué pour la restauration du beffroi de la commune, une somme de 1,000 fr., qui jointe à une pareille somme votée moitié par la ville, moitié par le conseil général du Nord, doit permettre d'assurer la première exécution des travaux que réclame l'état de ce monument.

VALENCIENNES

Samedi ont été terminées les vacations des arbres sur pied, compris sur les fortifications de la ville (corps de place et ouvrages extérieurs).

Ces deux ventes ont produit 33,000 fr.

Ces arbres se composaient de 558 saules et 2097 arbres d'essences diverses, bois blancs, peupliers, hêtres et principalement d'ormes.

LE NOUVEAU DOBY DE DENAIN

Cette affaire reste toujours ouverte à toutes les suppositions, et jusqu'ici rien ne prouve que le sang ait coulé, comme l'affaire Doby, un mystère impénétrable.

Le jour même de sa disparition, Lesurques avait passé une partie de la soirée avec un représentant de commerce de Douai, qui ne remarqua rien d'anormal ni dans son langage ni dans son attitude. Quand il le quitta, Lesurques lui déclara, comme nous l'avons déjà dit, qu'il allait à Mastaing, où se trouvait sa femme, ajoutant qu'il irait à Douai la semaine prochaine.

Lesurques, depuis l'âge de 16 ans, s'occupe du commerce de grains et farines et tous ceux qui l'ont connu se perdent en conjectures sur sa mystérieuse disparition.

S'il y a un suicide ou tout autre acte de désespoir, peut-être pourrait-on l'expliquer par des faits d'ordre tout intime que les lueurs il est inutile d'insister pour le moment.

A moins que Lesurques ne se soit lancé dans la spéculation et n'y ait perdu des sommes assez importantes, ce qui expliquerait sa fuite avec l'argent des recouvrements.

Ce n'est qu'une supposition, hâtons-nous de le dire.

Odomez. — On a retiré samedi, du canal de l'Escaut, à 75 mètres de l'écluse d'Odomez, territoire de cette commune, le cadavre d'un inconnu qui paraît avoir séjourné un mois à six semaines dans l'eau.

Hornaing. — On nous annonce, — mais nous publions le fait sous toutes réserves, — qu'un malheureux ayant été à moitié écrasé par une voiture, a eu la gorge coupée par un spectateur qui voulait s'épargner de souffrir plus longtemps. La gendarmerie a dressé procès-verbal contre cet assassin.

DUNKERQUE

Un nouveau confrère Dunkerquois

Nous apprenons, l'apparition certaine, pour jeudi 20 novembre courant, du journal le *Sémaphore du Nord* feuille à grand format et quotidienne.

Ce journ